

LES TRANSPORTS

LES GRAINS ET LES INSTALLATIONS PORTUAIRES— L'ÉTUDE DU RAPPORT ANNUEL DU CN ET D'AIR CANADA

M. J. H. Horner (Crowfoot): Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser au ministre des Transports une question relative au transport des grains et aux installations portuaires. Est-il maintenant en mesure de demander au comité permanent des transports et communications d'étudier le rapport annuel du CN et d'Air Canada afin que toute cette question puisse être examinée avant la fin de cette législature?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je pense que cette question relève du leader du gouvernement à la Chambre. Je n'y vois certes pas d'objection.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de donner la parole au député d'Oxford il est à nouveau de mon devoir de rappeler aux députés que la période des questions ne dure que 40 minutes. J'ai l'impression que certains députés viennent à la Chambre en estimant avoir le droit de poser des questions chaque jour. Je les vois arriver dans le but de poser des questions. Je ne pense pas que cela soit équitable envers d'autres représentants qui doivent attendre jour après jour l'occasion de poser leurs questions. Un jour viendra où la présidence devra avoir user de sa prérogative et ignorer la première et la deuxième rangées pour donner la parole aux autres députés.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je remarque que les applaudissements proviennent de la troisième, quatrième et cinquième rangées. Le député d'Oxford soulève la question de privilège.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège relativement à une question que j'ai posée tout à l'heure au ministre de l'Agriculture au sujet de son entrevue avec le Conseil de commercialisation des producteurs de tabac blond de l'Ontario. Le ministre nous a informé qu'il avait bien rencontré ce Conseil et que celui-ci lui a présenté certaines requêtes. J'ai sous les yeux un numéro du *News* de Tillsonburg du lundi 19 juin. On y parle de la visite du ministre, le vendredi 16 juin dernier, dans cette région. Je cite une partie de cet article:

M. Olson devait arriver au siège de la bourse des producteurs de tabac jaune de l'Ontario vers 4 heures dans l'après-midi de vendredi; étaient présents le président et le vice-président du conseil, des directeurs, des membres du comité, des producteurs...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il bien m'indiquer en quoi consiste sa question de privilège. Il sait qu'un différend entre députés concernant uniquement des faits n'a rien à voir avec les privilèges parlementaires. Je crois devoir rappeler aux députés que le chef de l'opposition doit prendre la parole cet après-midi au cours du débat sur la motion de subsides.

• (1520)

M. Nesbitt: Ce à quoi je veux en venir, c'est que, dans sa réponse, le ministre induisait la Chambre en erreur. C'est indiscutable. Je lui ai posé une question, et je crois que le ministre aimerait sans doute rectifier sa réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Olson: La réponse que j'ai donnée était exacte, monsieur l'Orateur.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a désaccord sur des faits. Je ferai remarquer au député qu'il ne s'agit pas là d'une question de privilège. Passons à l'ordre du jour.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, j'ai une proposition à faire quant à la longueur des interventions d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Lancaster invoque le Règlement au sujet de la longueur des interventions. Je suppose que c'est une question que nous pourrions aborder une fois que nous serons passés à l'ordre du jour de cet après-midi.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, ce que je voulais, c'était éviter que ce temps ne soit pris sur la journée réservée à l'opposition, et je suivais en cela l'exemple du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui en a fait autant à maintes reprises. Je propose que les interventions soient limitées à 30 minutes pour ce qui est des déclarations de l'opposition officielle et du gouvernement, à 20 minutes dans le cas des principaux porte-parole des deux autres partis, et à 15 minutes dans tous les autres cas. Je propose aussi que nous négociions, comme nous l'avons fait avec succès ces derniers jours, le temps qu'il restera.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Fortin: Nous sommes d'accord, monsieur le président.

M. La Salle: Je suis d'accord, monsieur le président.

[Traduction]

M. l'Orateur: Tout le monde semble être d'accord.

M. La Salle: Non.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Joliette donne son assentiment.

[Traduction]

Il y a consentement, et il en est donc ainsi ordonné.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'INCURIE GOUVERNEMENTALE QUANT À LA PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME LÉGISLATIF POSITIF

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre exprime le regret que le gouvernement n'ait pas présenté, au cours de la présente session, un programme législatif positif et, notamment, qu'il n'ait pas réalisé le programme énoncé dans le discours du trône du 17 février que la Chambre a adopté, trahissant ainsi la confiance qu'avait la Chambre de voir le cabinet proposer des mesures propres à répondre aux besoins des Canadiens.

—Monsieur l'Orateur, l'enjeu de cette motion est de savoir s'il faut faire crédit aux promesses du gouvernement qui, à l'ouverture de la présente session, s'était engagé à prendre certaines mesures esquissées dans le